



institut français  
du **cheval**  
et de l'**équitation**



## DOSSIER de CANDIDATURE aux épreuves d'entrée en formation

### ASSISTANT D'ELEVAGE EQUIN

Session 2019

*Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente*

#### **Identification du candidat :**

Madame  Monsieur

Nom\* : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms\* : .....

Date et lieu de naissance\* : le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à ..... N° département : \_\_

Adresse\* : .....

CP : \_\_\_\_ Ville : .....

Tél. : ..... Portable\* : .....

E-mail\* : .....@.....

Nationalité : .....

Situation de famille :  célibataire  marié(e)  divorcé(e) ou séparé(e)  veuf(ve)  
 pacsé(e)  en concubinage

Nombre d'enfants : \_\_

N° d'assuré social : .....

sous le régime :  général  agricole  autre : .....



#### **Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur :**

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation «Assistant d'élevage équin ».

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature du (de la) candidat(e) :

À : \_\_\_\_\_

#### **Direction de la formation**

Numéro de déclaration d'activité : 52 49 02267 49 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Numéro SIRET : 130 010 440 00019 Numéro NAF : 8412Z

# Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

## Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

### **1.1. Fiche d'inscription:**

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

**La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.**

### **1. 2. Convocation:**

A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

## Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

### **2.1. Tarifs des tests de sélection:**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

### **2.2. Modalités de paiement:**

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est du au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

### **2.3. Financement de la formation:**

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

## Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier d'inscription envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

## Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

### **4.1. Annulation du fait du cocontractant :**

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçues par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

**L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.**

### **4.2. Annulation du fait de l'IFCE:**

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

## Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

## Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

## Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

## Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

## Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

# Tests de sélection

## Assistant d'élevage équin

### Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation,
  - Être titulaire d'un diplôme du ministère de l'agriculture de niveau IV minimum
- ou**
- Justifier de 3 ans d'expérience en élevage équin (*contrôle de connaissances obligatoire*)
- ou**
- Être titulaire d'une licence d'inséminateur artificiel dans une autre espèce (*contrôle de connaissances obligatoire*)

### **Les dates des tests de sélection ne sont pas déterminées à ce jour**

*Le Pôle formation professionnelle et sportive vous adressera une convocation aux tests en vous précisant les dates effectives en fonction du nombre de candidats et des épreuves à effectuer.*

### Restauration et hébergement :

Restauration et hébergement possible à l'ESCE - Site du Pin  
Renseignement et réservation : [resa.escelepin@ifce.fr](mailto:resa.escelepin@ifce.fr) ou par tél : 07 61 51 07 75

Frais d'inscription aux tests de sélection : **45 € HT**

*Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.*

### Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides.  
Le service financement des formations de l'ESCE se charge d'étudier la solution adaptée à chaque cas.

**Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.**

**Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier**

**Au plus tard le 16 novembre 2018**

École Supérieure du cheval et de l'équitation - Site du Pin  
La jumenterie du Pin - 61310 Exmes  
Tél. : 02 33 12 12 00 – mail : [jumenterie@ifce.fr](mailto:jumenterie@ifce.fr)

## Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

### **ATTENTION**

**Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte**

**Le dossier de renseignements complet**

Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle, accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel**.

Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). La carte vitale n'est pas recevable.

**Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités de formation, déplacements, etc).

**Un Relevé d'Identité Bancaire**

Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)

Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.

Deux **photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.

La **photocopie des diplômes** les plus élevés précisés dans le dossier de renseignements

Les **documents justifiants des 3 années** d'expérience professionnelle

### Cadre réservé à l'administration

Réception : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui  
 Non

Observations :

## Dossier de renseignements

### FORMATION SUIVIE

**Organisme de formation :** IFCE – ESCE site du Pin – la Jumenterie

**Formation :** Assistant d'élevage équin

### QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

#### **DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES**

*(cocher ou compléter la case correspondante)*

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
<b>Autres</b> (préciser le niveau)				

#### **DIPLÔMES PROFESSIONNELS**

*(cocher ou compléter la case correspondante)*

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
<b>Autres</b> (préciser le niveau)					

### SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

*(cocher et compléter la case correspondante)*

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
<b>Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur</b> (préciser)									
<b>Autres</b> (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)									

## **Annexe 1**

### **Aide au Financement**

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

**Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection**

#### **LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :**

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation) .....etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié :** (en CDI – CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du FAFSEA) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA ou du FIF-PL).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

#### **Attention :**

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

## **Annexe 2**

### **Le déroulement des épreuves**

**Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.**

#### **I – Les tests pratiques**

Manipulation d'un cheval

#### **II - L'entretien professionnel de motivation :**

Il vous est demandé de vous exprimer sur votre CV et votre projet professionnel, ainsi que sur le mode de financement envisagé lors de la formation.

#### **III – Le contrôle de connaissances (pour les candidats non titulaires du diplôme de niveau **IV du ministère de l'agriculture**)**

Épreuve 1 : 1h – QCM et questions ouvertes sur l'élevage du cheval :

- Conduite de la reproduction chez les équidés ;
- Alimentation et entretien du cheval ;
- Morphologie du cheval.

Épreuve 2 : 1h30 – Mathématiques et statistiques

- Notions d'analyse et de calcul numérique. (*calculatrice non programmable autorisée*)